

Les lâchers de tir : pratique d'avenir ou anachronisme ?

Appel au débat

M. de Tillesse (Faune & Biotopes asbl)
(Photographies : T. de Tillesse)

Globalement, la chasse fait l'objet de débats plus souvent passionnels que rationnels. Les positions sont généralement contrastées et diffèrent entre les grandes agglomérations et la campagne. L'un des rares points communs qui subsiste entre chasseurs et non chasseurs est le fait que la chasse ne laisse pas grand monde indifférent.



Pratiquée « correctement » (avec respect pour la nature et ses différents usagers) la chasse continue d'être acceptée par la majorité de l'opinion publique. Les sondages et enquêtes montrent même que l'opinion est d'autant plus positive que les interrogés sont mieux informés des rôles socio-économiques et écologiques de la chasse.

A contrario, pratiquée sans égards pour autrui, la chasse n'a pas la cote : certaines pratiques cynégétiques apparaissent comme intolérables et sont régulièrement épinglees par les médias, même si l'objectivité et l'impartialité de l'information sont parfois critiquables.

En ayant à l'esprit l'importance de la formulation des questions vis-à-vis des résultats des sondages d'opinion, il nous semble malgré tout que l'opinion publique perd rapidement son attitude bienveillante à l'égard des chasseurs dès lors que l'on évoque des pratiques jugées trop artificielles.

La chasse du petit gibier, dont les populations souffrent des différentes formes d'agriculture intensive, est particulièrement exposée aux critiques. Dans ce contexte, la défendre ou la promouvoir n'est pas évident.

Parmi d'autres sujets, il en est un qui attire tout particulièrement les critiques de la part des non chasseurs : celui des « lâchers de tir ». En Région wallonne, le lâcher de tout animal vivant appartenant aux catégories « grand gibier » ou « autre gibier », est interdit. Celui du petit gibier et du gibier d'eau est autorisé, mais seuls le faisan commun, la perdrix grise et le canard colvert en font couramment l'objet. Parmi les lâchers, il nous paraît important de distinguer les lâchers « de tir » (les plus visés par la critique), des lâchers « de repeuplement » ou « de renforcement de populations ».

Les lâchers *de tir* pourraient être définis comme des opérations qui consistent à libérer dans un territoire des animaux gibier adultes ou sub-adultes, élevés en captivité, en vue de les chasser dès que possible, sans objectif réel de gestion des populations ou des habitats.

Les positions des uns et des autres

Le sujet des lâchers de tir divise le monde de la chasse wallon. Faute d'enquête à large échelle plus récente, nous citerons celle réalisée par le *Groupe de Sociologie wallonne* en 1993. Elle montrait que 41 % des chasseurs étaient partisans d'une chasse sans élevage (2.000 chasseurs questionnés ; 678 réponses ; 91 % chassaient le petit gibier). Par ailleurs, la grande majorité des chasseurs (86 %) ayant répondu acceptait le « Code éthique du chasseur » proposé par la *Conseil supérieur wallon de la chasse*. Ce code suggérait notamment de n'introduire du gibier qu'à bon escient, en veillant à réunir les conditions grâce auxquelles ces repeuplements enrichiront les territoires de façon durable.



L'Arrêt du 11 mars 2002 du *Conseil d'Etat* a interdit avec effet immédiat *tout lâcher* de faisan en Région flamande. Le lâcher de perdrix est interdit également, comme il l'est déjà aux Pays-Bas et au Luxembourg. A l'évidence, le risque existe de voir naître un tel projet de texte réglementaire en Région wallonne : si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera peut-être demain.

Selon le point de vue exprimé en décembre 2002 par *Inter Environnement Wallonie* (IEW, la fédération des associations environnementales de Wallonie), les *lâchers* devraient être interdits à moyen terme. IEW ne précise pas si les lâchers *de tir* sont les seuls visés ou si les lâchers *de repeuplement* le sont aussi. Les arguments mis en avant ont trait notamment aux possibles « *effets préjudiciables en matière de pollution génétique et de transmission de maladies dues à une trop forte concentration dans les élevages* ».

Le Parlement wallon, quant à lui, recommande : « *de soumettre toute autorisation de repeuplement à l'élaboration d'un programme intégré de gestion des conditions de développement et de maintien de l'autonomie de cette faune (...). Ce programme, soumis à l'avis du conseil cynégétique et visant à terme l'abandon du repeuplement, devra idéalement comprendre des actions d'amélioration du biotope* » (proposition de Résolution adoptée le 27 janvier 2004).

Quelle réaction faudrait-il adopter face à cette problématique ? Faire sien l'adage : « *Pour vivre heureux, vivons caché* » et taire le sujet ? Défendre les acquis et tenter une lutte contre ce qui semble être un courant de fond ? Ou prendre un rôle plus proactif dans le débat sur la pratique des lâchers (tout en menant une large campagne d'information et de sensibilisation sur l'impact réel d'une chasse durable sur la biodiversité) ?

Nous pensons qu'il faut en débattre et qu'il est possible de proposer des solutions satisfaisantes pour les différentes parties. A nos yeux, le pire serait d'opter pour la politique de l'autruche. L'idée est d'empêcher les retombées négatives des lâchers de tir massifs, tout en autorisant la création ou le renforcement de populations, avec certaines mesures d'accompagnement. Ces mesures auraient trait à l'époque de la mise en liberté des oiseaux, à la superficie des territoires concernés, à l'origine des oiseaux mis en liberté, à leur âge, à la gestion des prélèvements, au contrôle de l'impact de la prédation, voire à la gestion de l'habitat et à la quiétude. Chacun de ces points mérite un débat ouvert.

Nous faisons le pari que la création ou le renforcement de populations de gibier faisant appel à un tel programme de gestion des conditions de leur développement, constituera une valeur ajoutée pour la biodiversité des territoires concernés... et pour la chasse dans son ensemble.

La force du nombre ?

En Région wallonne, notre représentativité relative est très faible. Les chasseurs wallons seraient environ 12.000, ce qui ne représente que 0,35 % de la population de la Région wallonne. C'est très peu par rapport à la situation dans la plupart des autres Etats membres de l'UE (quatre fois moins qu'en Autriche, six fois moins qu'en France et neuf fois moins qu'au Danemark, pour ne citer que quelques exemples).

A l'évidence, notre faible « représentativité numérique » n'est pas favorable à la défense de toutes formes de chasse. S'appuyer systématiquement sur un discours rassembleur et compter sur une force politique par le nombre, c'est se leurrer. Même si l'instinct du chasseur vient du fond des âges, il ne serait pas raisonnable de croire que la chasse pourrait échapper à l'évolution du contexte socio-écologique des trois ou quatre dernières décennies. S'il campe sur ses positions et n'évolue pas, le chasseur ne représentera plus que lui-même. Il aura peu de chances de faire entendre sa voix.

La force du discours ?

Le chasseur de petit gibier est tout d'abord un utilisateur de la nature (parmi d'autres) et dont les objectifs sont souvent contraires à ceux de l'agriculture intensive. La disparition du cadre de vie des espèces sauvages (une haie arrachée, un chemin creux labouré, un fossé pulvérisé par un herbicide total, etc.) condamne irrémédiablement ces dernières dans leur ensemble. Pour comprendre la valeur des choses, il faut en avoir été privé, dit-on. Ainsi, le chasseur est un témoin privilégié – hélas – des atteintes à la nature. Avec le naturaliste, il est devenu l'observateur conscient du monde sauvage, sachant l'apprécier et le défendre : c'est ce qui fait sa force !



Une partie du monde de la chasse l'a bien compris. Il suffit de lire quelques éditoriaux pour s'en rendre compte : les représentants des associations cynégétiques wallonnes, les rédacteurs en chef, tout comme les représentants des conseils cynégétiques, plaident tous, indistinctement, pour le gibier « naturel » et attribuent tous aux chasseurs un rôle de « gestionnaires de la nature ».

Du côté du discours, les choses sont donc claires.

Et la pratique : en ligne avec le discours ?

Le message du « chasseur gestionnaire » porte bien. Le projet d'arrêté sur les conseils cynégétiques, par exemple, en témoigne : le législateur propose de mettre l'accent sur une plus grande responsabilité et une plus grande confiance donnée aux conseils cynégétiques.

Mais nous sommes persuadés que cette confiance n'aura qu'un temps si la pratique cynégétique n'est pas totalement en ligne avec le discours ambiant. En acceptant d'abandonner les pratiques les plus critiquées et en expliquant mieux les retombées positives de la chasse pour la société (économie rurale, biodiversité, etc.), le chasseur peut faire changer l'opinion publique. Celle-ci a d'ailleurs déjà favorablement évolué : le message idéologique d'un certain mouvement anti-chasse extrémiste ne passe plus très bien auprès du grand public.



Dans le cas d'une espèce en mauvais état de conservation, les retombées sociales ou économiques de la chasse du petit gibier ont certes leur importance, mais il est bien plus primordial de montrer que la chasse constitue, directement ou indirectement (notamment par le biais de la gestion et conservation de son habitat) une plus-value pour la sauvegarde de l'espèce visée. Nous pourrions évoquer ici tout l'intérêt de la chasse d'une espèce en mauvais état de conservation, comme la perdrix grise, mais l'argumentaire occuperait plusieurs pages et serait en marge de notre propos.

En somme, à notre avis, il est temps de corriger quelques attitudes, en particulier celle des lâchers de tir, qui sont effectivement critiquables et apparaissent aujourd'hui comme des contresens aux propos affichés. Comme nous le développons ci-après, les lâchers de tir risquent :

- de dévaloriser l'espèce concernée et le chasseur lui-même,
- de défavoriser les investissements des chasseurs dans la gestion des territoires,
- de donner une mauvaise image de la chasse,
- de rendre difficile l'implication des chasseurs auprès des autres défenseurs de la nature
- et d'entraîner certaines conséquences négatives sur les populations sauvages de l'espèce concernée ou d'autres espèces, ainsi que sur l'écosystème.

Dévalorisation du chasseur

Nous estimons que la passion de la chasse ne doit rien à la facilité de la prise. Que du contraire ! Les instants magiques dans la chasse sont davantage dans la poursuite que dans la prise (même si l'une et l'autre sont indissociables). Ils sont exacerbés par l'incertitude et non par le succès garanti. C'est parce qu'il résiste et échappe à l'homme que l'animal est fascinant. Rare, jusqu'à un certain point, le gibier est d'autant plus recherché (d'où l'indispensable cadre réglementaire). Le plaisir est ravivé quand le chasseur doit associer ruse, patience et habileté.

Dans les territoires où se pratiquent les lâchers de tir, seule l'habileté reste utile. Pourtant, la chasse ne se résume pas à un exercice de tir ou un jeu d'adresse sans part de mystère ; pour cela, d'autres lieux et d'autres disciplines conviennent mieux. Les termes de « tireur » ou de « viandard », qui

désignent celui qui vise à maximiser ses tableaux de chasse, ne sont-ils pas parmi les plus dévalorisants dans le monde de la chasse ?

Démision du gestionnaire cynégétique

Il y a fort à parier que l'intérêt et le sentiment de respect manifesté par le chasseur à l'égard de l'espèce proie s'atténue fortement dans le cas d'animaux non sauvages. Dès lors qu'une espèce fait l'objet d'une production par élevage et de lâchers d'individus manquant de caractère sauvage, elle perd une partie de ses mystères et subit une dévalorisation cynégétique. N'affuble-t-on pas les oiseaux lâchés du terme péjoratif de « cocottes » ?



Dans le cas du gibier de tir, il n'est plus vraiment nécessaire de s'intéresser à l'espèce ni à ses habitats (sauf pour maximiser le « retour sur investissement », par le biais de couverts attractifs pendant la saison de chasse). L'état de conservation de l'espèce concernée n'est plus préoccupant puisqu'elle peut être produite en abondance par élevage. Même s'il ne faut pas généraliser le propos (l'inverse s'observe aussi), cela peut expliquer un moindre investissement des chasseurs dans la gestion des biotopes. C'est difficilement acceptable en soi. Mais surtout, comment faire accepter la chasse du petit gibier à plus de 99 % de wallons non chasseurs si la chasse ne semble pas avoir de valeur ajoutée pour la nature ?

Mauvaise image

Les lâchers de tir donnent par eux-mêmes une image déplorable de la chasse. L'incompréhension préexistante vis-à-vis du chasseur s'accroît dès lors qu'il devient un simple consommateur de cartouches. Grâce aux lâchers de tir, le chasseur peut prélever, sans compter, du gibier réduit à une simple cible vivante. C'est indéfendable. Citons S. Charbonneau (1998), chasseur passionné et ex-Président de l'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable (France) : « cet ersatz de chasse s'apparente davantage à la recherche d'œufs de Pâques cachés dans un jardin qu'à un véritable geste cynégétique (...). Une génération de chasseurs a été contaminée par ces pratiques perverses, il lui sera difficile de se reconvertir aux risques de bredouille et aux inévitables PMA (ndlr : Prélèvements Maximum Autorisés) liés à l'existence d'une vraie faune sauvage ». J.L. Bouloire (1993) parle de ceux « qui se livrent à une mascarade de chasse dans laquelle des animaux **directement** (ndlr : mise en gras par nos soins) issus de volière sont proposés, contre monnaie sonnante, à leurs fusils abondamment approvisionnés. Ces hommes montrent leur incapacité à pénétrer le monde sauvage : point de quête, pas d'effort, aucune ruse, aucune connaissance ». Intuitivement, c'est certainement ce qui est perçu par tout un chacun, chasseur ou non.

Or, une mauvaise image de la chasse hypothèque d'autant la marge de manœuvre du monde cynégétique. Les contacts sont rendus plus difficiles, que ce soit avec le pouvoir public, au sujet du cadre réglementaire de la chasse ou avec les autres acteurs de la nature (agriculteurs, promeneurs, etc.), au sujet de la chasse au quotidien.

Les véritables défis, passés sous silence

Faut-il le rappeler, en Wallonie, en particulier dans les zones agricoles, un grand nombre d'espèces sauvages subissent une régression parfois fulgurante de leurs populations. C'est à l'intensification de l'agriculture, dont la *Politique agricole commune* a été le moteur, que l'on doit en grande partie ce déclin. Si ce dernier continue dans les années à venir, les oppositions à la chasse se manifesteront, à tort ou à raison, de plus en plus sérieusement. Victimes de cette évolution, les chasseurs tentent de s'y opposer, tant bien que mal.



Mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité est une priorité européenne depuis le Conseil européen de Göteborg, en 2001 ; c'est le fameux « Objectif 2010 », que tout chasseur devrait défendre. Ce défi doit être relevé pour garantir également un avenir à la chasse du petit gibier. Cependant, l'engagement des chasseurs se fait trop souvent en *parallèle* et non en *concertation*, avec celui d'autres environnementalistes, également concernés par la dégradation des habitats et la régression des

populations. Les chasseurs et les environnementalistes non chasseurs visent pourtant les mêmes objectifs généraux ! De plus en plus d'environnementalistes l'ont compris et s'affranchissent de la tutelle des écologistes dogmatiques et zoolâtres. Avec les premiers, la chasse n'a pas de raison de se sentir agressée.

Chasseurs engagés et environnementalistes non chasseurs, non seulement peuvent, mais doivent, agir ensemble en faveur de l'Objectif 2010. Ce n'est que *collectivement* que l'on pourra espérer atteindre cet objectif. Or, à notre avis, la pratique des lâchers de tir rend plus difficile l'implication *conjointe* des chasseurs et des environnementalistes pour la conservation des habitats naturels, supports indispensables à l'activité cynégétique.

Impact sur l'écosystème et les populations sauvages

Enfin, les lâchers de tir peuvent entraîner une série de conséquences négatives sur les populations sauvages de l'espèce concernée et sur l'écosystème dans lequel ils sont pratiqués.

- ***Pression de chasse accrue sur le gibier naturel***



Pratiquer des lâchers de tir permet de faire participer de nombreux tireurs à une journée de chasse. Etant donné la quasi impossibilité de différencier au premier coup d'œil le gibier naturel du gibier lâché, il s'en suit que la pression de chasse est augmentée sur les populations naturelles de la même espèce, mais également sur d'autres espèces, ce qui peut entraîner leur régression. Que ce soit en perdrix grise (Mauvy et *al.*, 1992), en perdrix rouge (Ponce-Boutin et *al.*, 2006) ou en faisan (Mayot, 2006, Mayot et

Gavard-Gongallud, 2006), la chronologie comparative du prélèvement par la chasse des oiseaux issus d'élevage et naturels montre que, si les oiseaux d'élevage présentent une vulnérabilité plus grande à la chasse, il n'en demeure pas moins que, très vite, les prélèvements se font également sur les oiseaux sauvages, avec le risque d'un impact trop fort sur ces derniers.

- ***Pollution sanitaire ?***

Selon Bro et Mayot (2006), du fait des fortes densités en élevage, des infections et des parasites peuvent se développer. Ils sont limités par des traitements prophylactiques. Ainsi soumis à ce régime, les oiseaux d'élevage *développeraient* une moins bonne immunité naturelle.

C'est ainsi qu'au moment d'être lâché dans la nature, le gibier d'élevage peut être porteur de germes qui risquent de proliférer à l'occasion du stress et des privations qui accompagnent sa mise en liberté. Les populations d'animaux autochtones *risquent* alors d'être contaminées à leur tour (Mayot, 2006 ; Bro et *al.*, 2004).

Cet argument, souvent mis en avant, est sans doute le moins prouvé scientifiquement et mérite d'être pris avec précaution.

- ***Pollution et menaces d'ordre génétique***

- ***Moindre adaptation des animaux d'élevage***

Selon Bro et Mayot (2006), les résultats de nombreuses études, notamment françaises, ont montré que les oiseaux issus d'élevage étaient mal adaptés à la vie sauvage sur les plans anatomique, physiologique et comportemental. Ces auteurs renseignent des études finlandaises montrant que les capacités d'envol étaient moins bonnes chez les perdrix d'élevage que chez les sauvages (muscles pectoraux moins développés, capacité d'endurance moindre, masse pondérale plus élevée) et que les oiseaux d'élevage présentaient un intestin plus court que les sauvages, ce qui rend plus difficile l'assimilation de graines et végétaux riches en fibres. Toutefois, tant qu'il ne s'agit que

de caractéristiques phénotypiques, qui ne peuvent pas se transmettre aux populations indigènes sauvages, ceci n'est pas très préoccupant.

○ Moindre *capacité* d'adaptation des animaux d'élevage

La question est plus épineuse quand il s'agit d'animaux d'élevage génétiquement « éloignés » des souches *indigènes* ou au patrimoine génétique appauvri. Contrairement aux oiseaux des souches indigènes, les animaux d'élevage ne sont pas nécessairement parfaitement adaptés à l'environnement local. Les souches indigènes le sont systématiquement, par sélection naturelle sur le long terme des caractères physiques ou physiologiques qui permettent à cette population de vivre en harmonie avec son environnement.

Par exemple, l'existence de différences de comportement d'origine génétique a été mise en évidence pour le faisan (Damange et *al.*, 2005, in Thémé et *al.*, 2006). Cette étude attribue aux oiseaux de souche sauvage une plus forte valeur adaptative à un milieu comportant des prédateurs. On peut craindre que les animaux d'élevage, moins adaptés ou à moindre capacité d'adaptation à l'environnement local, entraînent des conséquences négatives à terme, s'ils supplantent les populations naturelles de l'espèce sauvage (soit par compétition directe, soit par métissage).

L'appauvrissement du patrimoine génétique est dû au fait que les oiseaux produits en élevage sont issus d'un petit noyau de départ (en particulier d'un faible nombre de géniteurs mâles pour le cas du faisan) et au fait que la sélection peut être dirigée, même involontairement. Par exemple, la sauvagerie instinctive, qui est un atout précieux dans la nature, devient une tare en captivité, où les animaux les plus farouches sont aussi les plus stressés. Même s'il existe des exemples de populations sauvages en parfaite santé qui proviennent de souches génétiques très étroites, *a priori*, l'appauvrissement génétique devrait entraîner une certaine fragilisation de la population face à l'évolution de ses conditions de vie.

● *Influence sur les populations de prédateurs ?*

Quand leurs proies deviennent très abondantes, certains prédateurs peuvent développer les réactions suivantes (pour les deux premiers points : Reynolds et Tapper, 1996, in Bro et *al.*, 2006 ; Kenward et *al.*, in Mayot, 2006) :

- concentration dans les territoires riches en proies (*réponse agrégative*) ;
- concentration des efforts de chasse sur cette catégorie de proie (*réaction de spécialisation*) ;
- changement de comportement reproducteur : augmentation de la taille des portées et, pour le renard, reproduction des femelles subalternes (*réponse numérique*).

Ainsi, les populations *naturelles* de l'espèce gibier pourraient-elles subir une pression de prédation accrue dans les territoires où se pratiquent des lâchers de tir ? Ce n'est pas prouvé, mais c'est plausible.



● *Influence du gibier lâché sur l'écosystème d'accueil ?*

Des quantités importantes d'oiseaux lâchés sur des surfaces restreintes ne risquent-elles pas d'influencer la qualité de l'habitat, des populations d'espèces proies ou la disponibilité en

ressources alimentaires pour une faune dont le régime entre partiellement en compétition avec celui des espèces lâchées ? Il serait intéressant de l'étudier.

En conclusion

Critiquer les lâchers de tir – comme définis au début de cet article – n'est pas seulement une question de goût.

Certains pensent que se désolidariser des chasseurs qui pratiquent les lâchers de tir fragiliserait la communauté des chasseurs. Nous sommes amenés à penser exactement le contraire : rester solidaires, coûte que coûte, se paiera encore plus cher. Les adeptes des lâchers de tir craignent de voir le nombre de chasseurs diminuer. On peut répondre que le nombre de chasseurs est déjà tellement bas, que ce n'est pas leur nombre qui compte, mais l'acceptabilité de leurs pratiques.



Par ailleurs, qui peut affirmer qu'une chasse plus authentique n'attirera pas davantage de nouveaux adeptes (même si ce n'est pas un objectif en soi) ?

D'autres pensent qu'il est utopique de vouloir obtenir des populations de gibier *naturel* dans les conditions actuelles de l'agriculture. Il faut admettre que c'est moins facile aujourd'hui qu'hier, même si de nombreux exemples prouvent que cela reste possible. Des gestionnaires de territoires, avec des moyens parfois limités et les outils existants (jachères faune, méthodes agro-environnementales, subvention à la plantation de haies, etc.), aboutissent à d'excellents résultats en gibier naturel.

Toutefois, ces outils restent largement insuffisants face aux enjeux. En effet, 41 % des espèces sont menacées en Région wallonne en 2006 (contre 33 % en 2001) et c'est en grande partie à la politique agricole que l'on doit ce déclin. Nous sommes persuadés que les meilleures volontés des propriétaires, des chasseurs et des naturalistes, resteront sans effet si la Région n'engage pas au préalable une politique volontariste en faveur de la biodiversité en zone agricole. Il y a surtout lieu de renforcer significativement la participation de l'ensemble des acteurs de la filière agricole en faveur de la biodiversité. Cela rendra plus réaliste la contribution des autres acteurs et l'on pourra espérer un effet « boule de neige ».

Nous parions sur le fait que les gains d'acceptabilité de la chasse, qui devraient découler d'une limitation des lâchers de tir, ouvriront des portes et nous permettront de mieux faire face aux véritables défis de la chasse au petit gibier.

Au-delà de notre prise de position, l'objet de cet article est de susciter la discussion. Quelles définitions adopter ? Quelles limites techniques ? Quel choix dans la façon de mettre en œuvre les idées : un code de bonne pratique ? Etc. ! Toute réaction constructive est la bienvenue : mail@faune-biotopes.org.

Références bibliographiques

- Boulloire, J.L., 1993 – Demain la chasse ? Ecologistes et chasseurs : le dialogue. Editions Sang de la terre, Paris, 240 pp.
- Bro, E., Terrier, M.E., Soyez, D., Berny, P., Reitz, F. et Gaillet, J.R., 2004 – Faut-il s'inquiéter de l'état sanitaire des populations de perdrix grises sauvages ? Faune sauvage, 261, 6-17.
- Bro, E. et Mayot, P., 2006 – Opérations de reconstitution des populations de perdrix grises et de perdrix rouges en France. Bilan quantitatif et acquis techniques, Faune sauvage, 274, 6-24.
- Bro, E., Mayot, P. et Mettaye, G., 2006 – Opérations de repeuplement en perdrix sans arrêt de la chasse : quel impact sur les populations ? Quelques éléments de réflexion sur ce mode de gestion mixte.
- Charbonneau, S. 1998 – Chasse et Nature : l'avenir d'une passion millénaire, Editions Sang de la terre, 192 pp.
- Groupe de sociologie wallonne, 1993 – Enquête sur les pratiques et l'éthique de la chasse en Wallonie, rapport d'étude.
- Mauvy, B., Lartiges, A., Valery, M. et Péroux, R., 1992 – Chasse à la perdrix : comparaison de la vitesse de réalisation du prélèvement entre oiseaux issus d'élevage et oiseaux naturels. Bull. mens. ONC, 171, 7-11.
- Mayot, P., 2006 – Gestion cynégétique du faisan commun : tendances actuelles. Faune sauvage, 274, 70-75.
- Mayot, P. et Gavard-Gongallud, 2006 – Le faisan commun. La reconquête. Editions Artémis, 144 p.
- ONCFS, 2005 – Outil moléculaire & gestion de la faune sauvage. Faune sauvage, 265, n° spécial « Génétique », 80 pp.
- Ponce-Boutin, F., Brun, J.C., Mathon, J.F. et Ricci, J.C., 2006 – Propositions pour une gestion durable des populations de perdrix rouges. Quelle place pour les lâchers ?, Faune sauvage, 274, 48-55.
- Thémé, A., Vannesson, R. et Mayot, P., 2006 – Le conservatoire des souches de faisan commun à l'ONCFS. Des oiseaux de qualité pour des opérations de repeuplement, Faune sauvage, 274, 64-69.